

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,

Vu la délibération n°2021-076 du Conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées du 10 décembre approuvant la convention constitutive du SIE SGE et son Règlement administratif, technique et financier,

Vu l'avis du jury du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Vu la proposition du conseil du SGE en préfiguration du 3 décembre 2021,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 61 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil le quorum étant atteint,

## Le Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 61 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

## DÉCIDE

Le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve la désignation de Madame Stéphanie PIERRON au poste de directrice du Service Inter Etablissements Service de Gestion et d'Exploitation (SIE SGE) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toulouse, le 10 décembre 2021

**Le Président de l'Université  
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT

